

## « Confusion et illusion » : Alain Bentolila contre les langues régionales

### Invité à l'Institut Franco-Catalan Transfrontalier

**Alà Baylac Ferrer**  
maitre de conférences à l'Université de Perpignan  
et directeur de l'Institut Franco-Catalan Transfrontalier

Alain Bentolila sous couvert de pseudo neutralité et du haut de son autorité d'éminent linguiste prend, une fois encore, position contre les langues dites régionales, dans *l'Express* le 31 janvier dernier, au moment où le Parlement français débat de la ratification de la Charte européenne des langues.



D'entrée M. Bentolila présente le destin des langues régionales de manière erronée (ou partisane). Il est possible que ces langues aient « manqué de chance » et qu'elles aient subi les « aléas de l'histoire », mais leur état actuel est avant tout le résultat d'une politique séculaire, systématique et impitoyable d'*anéantissement*, selon le terme on ne peut plus juste de l'abbé Grégoire et de Barère, auteurs dans la France révolutionnaire du *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir le patois, et d'universaliser l'usage de la langue française*. Si « l'histoire a traité de façon très inégale les différentes langues de notre pays », la France elle, les a traitées de manière constante et homogène avec un seul objectif : leur disparition. Et Alain Bentolila en est conscient puisque, connaissant le sens des mots, il utilise le verbe « sacrifier ».

Le bât blesse cependant lorsqu'il qualifie ce « sacrifice » de « sage décision ». L'imposition du français n'a jamais été un « choix de rassemblement ». Il s'agit simplement d'une décision politique, imposée, toujours, aux populations concernées auxquelles il n'a jamais été demandé un quelconque avis, ni auxquelles il n'a jamais été proposé ne serait-ce que la possibilité d'une éducation bilingue. Point donc de « partage culturel » ni « d'égalité des chances » (que de beaux mots), mais une politique impérialiste, de dirigeants nationalistes d'une des plus grandes puissances militaires du monde. Personne n'a demandé à ma grand-mère si elle était heureuse de renoncer à sa langue maternelle, à sa culture, à son identité. Pensez-vous sérieusement que les Africains francophones ont appris la langue dans un grand élan d'amour et d'adhésion à la culture française ?

Restons sérieux et rigoureux. D'ailleurs Alain Bentolila, en scientifique expérimenté, sait la réalité lorsqu'il analyse l'histoire des langues et emploie les mots « exclues », « privées », « cantonnées », « injuste », « cruelle », « marginalisation ». En revanche, il oublie (volontairement ?) la dimension sociolinguistique de l'évolution de ces langues. La réalité que tous les sociolinguistes démontrent à travers le monde est que les langues minorisées, qualifiées de régionales en France, sont en voie de disparition. Et Alain Bentolila n'est pas honnête lorsqu'il dénie tout droit aux langues régionales, mais leur octroie généreusement une « option plus pertinente » de « langues secondes » et affirme soutenir les « valeurs culturelles qu'elles portent » ! Le linguiste, le scientifique, sait parfaitement que sans statut d'officialité, sans droit d'utilisation dans tous les domaines de la vie quotidienne, sans nécessité communicative effective une langue est irrémédiablement destinée à disparaître. Qui oserait

aujourd'hui défendre sans rire (ou sans pleurer) le français dans ces mêmes termes : sa juste place serait un apprentissage scolaire minimum et volontaire, il suffirait à sa promotion de défendre ses valeurs culturelles même par le biais d'une autre langue, comme l'anglais par exemple.



Certes une langue ne peut seule survivre sur simple décret de son officialité. Raison de plus ! Il faut aller beaucoup plus loin ; une reconnaissance constitue un premier pas. L'officialisation et le droit de parler une langue en toutes circonstances est un, et un seul, des éléments d'une politique linguistique susceptible de sauver la langue en faisant en sorte que la société, « le peuple » (ce sont les mots de M. Bentolila) qui la parle se la réapproprie. Et les Catalans que cite Alain Bentolila sont bien placés pour le savoir. Si les Catalans du sud ont sauvé leur langue, c'est précisément parce qu'après des années d'interdiction, le gouvernement autonome a réinstauré l'école en catalan pour tous, la télé en catalan, l'administration en catalan... C'est la survie de la langue qui est l'aboutissement du processus de politique linguistique, pas le contraire. Et pour les Catalans du nord de la frontière franco-espagnole, si la langue catalane est en danger de mort, c'est précisément parce que la France ne permet pas les mesures protectrices du sud.

Quant à ses assertions sur l'apprentissage du breton, de l'occitan, elles relèvent plus de l'invention ou du fantasme, de la méconnaissance ; elles constituent en tous cas des affirmations malveillantes. Les classes bilingues ne sont pas des classes CAMIF, elles sont accessibles à tous, réparties dans tous les quartiers ; elles sont aux antipodes d'une conception élitiste que lui prête certains inspecteurs aussi ignorants qu'hostiles au bilinguisme et à la normalisation des langues régionales. Les élèves, les enseignants bilingues, les classes en breton, en occitan ou en catalan ne sont pas des isolats. Ces langues sont parlées sur leur territoire depuis plus de mille ans, elles n'y sont pas des langues étrangères et ne constituent pas des îlots. L'enseignement bilingue est positif, bénéfique, motivant, y compris pour le français lui-même ou les autres disciplines, ou pour la lecture. Le catalan à Perpignan est langue de promotion, il est langue d'intégration et de convivialité, ouverte à tous les nouveaux catalans, sur le même mode que la conception de Renan définissant la nation comme un projet d'adhésion civique volontaire et qui, bien sûr, participe d'une identité.

J'invite Alain Bentolila à lire la récente *Histoire sociale des langues de France*, sous la direction de Georg Kremnitz (Presses Universitaires de Rennes, 2013) ou à venir visiter les écoles immersives et les classes bilingues en Pays Catalan. Nous l'accueillerons avec plaisir à l'Université de Perpignan, où l'Institut Franco-Catalan Transfrontalier, la faculté de catalan, travaille à la formation des nouveaux enseignants de catalan et mène les recherches indispensables à la connaissance et au développement de la langue catalane (sociolinguistique, didactique de la langue, pédagogie...) à travers la Licence d'Études Catalanes, la Licence professionnelle de Traduction Interprétation, le master Études Catalanes Mobilités et Altérités, le master professionnel Relations transfrontalières, les master MEEF Catalan Second degré et Premier degré Plurilingue Immersif.



régionales ont été, et sont encore, cantonnées à un usage de familiarité et de proximité. Elles portent aujourd'hui, dans leur vocabulaire et même dans leurs structures syntaxiques, les traces de la marginalisation qu'elles ont subie.

Faut-il tenter de redresser les torts de l'histoire? Faut-il, au nom du respect des spécificités culturelles et linguistiques, faire de ces langues qui, jusqu'ici, ont été cantonnées à un usage de familiarité les outils de l'administration et de l'enseignement? Ou bien, au nom du **réalisme**, de **l'efficacité** et de **l'unité nationale**, convient-il **d'imposer le français**, comme seule langue de l'État dans toutes les écoles, les tribunaux et les institutions de la République? Cette seconde **option, plus pertinente**, nous impose évidemment de faire une juste place au sein de la République et notamment de l'école à [un apprentissage des langues régionales en tant que langues secondes](#) et à promouvoir les valeurs culturelles qu'elles portent.

## Une langue déteste qu'on lui concède un statut de papier

En aucun cas un décret instaurant par exemple l'usage d'une langue minorée à l'école (breton, occitan, basque) n'aura le pouvoir d'effacer les inégalités que les aléas de l'histoire ont instaurées entre les langues dans la vie sociale et économique de la France. **C'est bien mal connaître les langues que de croire que l'on peut ainsi modifier leur hiérarchie en décrétant leur officialisation du jour au lendemain.**

Une langue minorée ne pourrait voir son statut changer qu'au rythme de l'évolution du peuple qui la parle. Elle ne développerait de nouvelles formes orales, elle ne déploierait son écriture que si lui étaient honnêtement proposés de nouveaux défis de communication. Une langue déteste qu'on lui concède un statut de papier qui ne correspondrait pas à de vrais territoires sociaux, culturels, économiques... qu'on l'inviterait alors à conquérir. Alors, et alors seulement, elle créerait les mots capables de dire ce monde jusque-là confisqué. Alors, et alors seulement, elle inventerait les mots et les structures capables de donner, à ce monde nouvellement investi, un sens qui serait nécessairement différent de celui imposé jusque-là par la langue dominante.

**Si l'introduction de la langue catalane dans les écoles de l'Autonomie fut légitime et juste, c'est parce qu'elle était l'aboutissement d'un processus de transformation politique, administrative et sociale; la création d'isolats scolaires en Bretagne, en Occitanie ou ailleurs ne se justifie ni sur le plan pédagogique (la plupart des élèves ont pour langue maternelle le français) ni sur le plan social (la langue de promotion est le français). Il s'agit d'une manifestation identitaire qui ne concerne qu'une minorité d'enfants plutôt favorisés.**

Par [Alain Bentolila](#), linguiste, professeur à l'université Paris Descartes. Il vient également de publier [Langue et Science](#) (Plon) avec le physicien [Yves Quéré](#).

[https://www.lejdd.fr/Societe/Education/tribune-alain-bentolila-les-langues-regionales-a-lecole-un-combat-inutile-et-douteux-4048287?Echobox=1622319024&fbclid=IwAR3U91yyDKbMtEe5CG-VnrnXgQmv272bwHk3MIZc7OTObc8mkneV3obk5hI#utm\\_medium=Social&xtr=CS1-3&utm\\_source=Facebook](https://www.lejdd.fr/Societe/Education/tribune-alain-bentolila-les-langues-regionales-a-lecole-un-combat-inutile-et-douteux-4048287?Echobox=1622319024&fbclid=IwAR3U91yyDKbMtEe5CG-VnrnXgQmv272bwHk3MIZc7OTObc8mkneV3obk5hI#utm_medium=Social&xtr=CS1-3&utm_source=Facebook)

## **TRIBUNE. Alain Bentolila : "Les langues régionales à l'école, un combat inutile et douteux"**

le 29 mai 2021, modifié à 13h39 , le 30 mai 2021

- Par Alain Bentolila

Alain Bentolila, professeur de linguistique à l'université de Paris qui a récemment publié *Nous ne sommes pas des bonobos – Créateurs et créatures* (Odile Jacob), explique pourquoi l'apprentissage des langues régionales à l'école ne devrait pas être une priorité.

Alain Bentolila, en octobre 2016 (AFP)

**Voici la tribune du professeur de linguistique Alain Bentolila :** "L'Histoire a traité de façon très inégale les différentes langues de notre pays. Le français a ainsi confisqué à son seul usage les cercles officiels de la communication, chassant du même coup d'autres langues de ces lieux de pouvoir. C'est le cas du breton, du basque, de l'occitan... Tous ces instruments de communication minorés, que l'on nomme dialectes ou patois, sont en fait des langues qui ont 'manqué de chance'. Elles possédaient tout comme la langue française des structures phonologiques, syntaxiques et lexicales qui leur eût assuré un égal potentiel de communication, mais on les sacrifia au nom d'un idéal républicain : une langue, une école, une armée.

Apprendre à défendre la nation en français fut un facteur de mixité sociale

Doit-on considérer que ce fut une décision injuste et arbitraire? Non! J'affirmerais aujourd'hui que ce fut au contraire une décision pertinente et éclairée. Élire le français comme notre langue commune fut en effet faire le choix du rassemblement. Éduquer en français dans nos écoles fut une décision de partage culturel et d'égalité des chances. Apprendre à défendre la nation en français fut un facteur de mixité sociale.

**Lire aussi - [Les langues régionales, c'est quoi?](#)**

La question que je veux poser est la suivante : 'Faut-il aujourd'hui tenter de redresser les torts de l'Histoire?' Faut-il, au nom du respect légitime dû aux spécificités culturelles, faire de ces langues, jusqu'ici cantonnées à un usage de familiarité, les outils de l'Administration et de l'enseignement? Ou bien, au nom du réalisme, de l'efficacité et de l'unité nationale, convient-il d'imposer le français comme seule langue de l'État dans toutes les écoles, les tribunaux et les institutions de la République?

Cette seconde option est sans aucun doute la plus pertinente. Le respect des identités linguistiques et culturelles ne doit en effet pas nous faire oublier que l'important c'est de distribuer de la façon la plus équitable le pouvoir de tous les citoyens de comprendre et de se faire comprendre. C'est-à-dire la capacité de se défendre également contre la tromperie, les mensonges et l'exploitation ; et ce pouvoir, c'est en français qu'il s'exerce et doit s'exercer dans notre pays. On fera évidemment une juste place à un apprentissage facultatif des langues régionales et à la promotion des valeurs culturelles qu'elles portent.

La création d'isolats scolaires en Bretagne, en Occitanie ou ailleurs ne se justifie ni sur le plan pédagogique ni sur le plan social

C'est bien mal connaître les langues que de croire que l'on peut modifier leurs fonctions sociales en décrétant leur officialisation du jour au lendemain. Une langue ne peut voir son statut changer qu'au rythme de l'évolution du peuple qui la parle. Elle ne développera de nouvelles formes orales, elle ne déploiera une écriture de qualité que si elle sait conquérir de nouveaux défis de communication. Une langue – fût-elle minorée – déteste qu'on lui concède un statut de papier qui ne résulterait pas de profonds bouleversements des forces économiques, politiques et éducatives. Alors, et alors seulement, elle créera les mots capables de dire ce monde jusque-là confisqué.

Alors, et alors seulement, elle inventera les mots et les structures capables de donner, à ce monde nouvellement investi, un sens qui serait nécessairement différent de celui imposé jusque-là par la langue dominante. En aucun cas un décret instaurant l'usage d'une langue régionale à l'école (breton, occitan, basque) n'aura le pouvoir de bouleverser les positions des langues sur notre territoire et la hiérarchie que l'Histoire leur a assignée.

Si l'introduction de la langue catalane dans les écoles de l'autonomie fut légitime et juste, c'est parce qu'elle était l'aboutissement d'un processus de transformation politique, administrative et sociale. Alors que la création d'isolats scolaires en Bretagne, en Occitanie ou ailleurs ne se justifie ni sur le plan pédagogique (la plupart des élèves ont pour langue maternelle le français) ni sur le plan social (la langue de promotion est le français). Il s'agit d'une revendication purement idéologique qui ne concerne d'ailleurs qu'une minorité d'enfants plutôt favorisés."